



BRILL

---

Les 國師 kouo-che ou "maîtres du royaume" dans le Bouddhisme Chinois

Author(s): Paul Pelliot

Source: *T'oung Pao*, Second Series, Vol. 12, No. 5 (1911), pp. 671-676

Published by: [BRILL](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4526254>

Accessed: 14/02/2011 14:45

---

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of JSTOR's Terms and Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>. JSTOR's Terms and Conditions of Use provides, in part, that unless you have obtained prior permission, you may not download an entire issue of a journal or multiple copies of articles, and you may use content in the JSTOR archive only for your personal, non-commercial use.

Please contact the publisher regarding any further use of this work. Publisher contact information may be obtained at <http://www.jstor.org/action/showPublisher?publisherCode=bap>.

Each copy of any part of a JSTOR transmission must contain the same copyright notice that appears on the screen or printed page of such transmission.

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact [support@jstor.org](mailto:support@jstor.org).



BRILL is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *T'oung Pao*.

<http://www.jstor.org>

# LES 國師 KOUO-CHE OU «MAÎTRES DU ROYAUME» DANS LE BOUDDHISME CHINOIS

PAR

PAUL PELLIOT.



Dans un colophon important joint à un des textes rapportés de la Mongolie méridionale par le colonel Kozlov, et qui date de 1189, M. Ivanov <sup>1)</sup> a rencontré, attribué à des religieux du royaume *Si-hia*, le titre de 國師 *kouo-che*, «maître du royaume», et il a fait cette remarque: «Il est intéressant de noter l'existence de ce titre pour des religieux chez les Tangut. En Chine, comme on sait, il n'apparaît qu'à l'époque mongole.» M. Chavannes, <sup>2)</sup> qui a retraduit avec raison ce même colophon, s'est borné à signaler qu'il était intéressant de trouver dans le royaume *Si-hia* «cette institution des maîtres du royaume qui est bien connue à l'époque mongole».

Il est exact que le titre de «maître du royaume» est surtout connu de la sinologie européenne pour l'époque mongole, mais cela tient à une circonstance fortuite: il fut porté par le célèbre lama 'Phags-pa, l'ami de Khoubilaï-khan et l'inventeur de l'«écriture carrée» des Mongols. <sup>3)</sup> En réalité, l'institution des «maîtres du

---

1) *Stranitsa iz istorii Si-sya*, dans *Izvēstiya imperatorskoï Akademii Nauk*, 1911, p. 835.

2) *T'oung Pao*, II, XII, juillet 1911, p. 444.

3) Cf. par exemple Nanjio, *A Catalogue of the Buddhist Tripitaka*, App. II, n<sup>o</sup>. 169.

royaume» remonte beaucoup plus haut. Il suffit de consulter le **佛祖統紀** *Fo tsou t'ong ki* pour le voir porté, sous les *T'ang* par exemple, par un moine célèbre du *Wou-t'ai-chan*, **澄觀** *T'eng-kouan*, <sup>1)</sup> sous l'année 810 <sup>2)</sup>, ou, comme titre posthume, par **無業** *Wou-ye* en 822 <sup>3)</sup>; puis, sous les *Song*, en 972, par le moine du *T'ien-t'ai* **德韶** *Tō-chao* <sup>4)</sup>. **慈賢** *Ts'eu-hien* était « maître du royaume » sous les *Leao* (907—1126). <sup>5)</sup> On trouverait d'autres exemples sans peine.

Le **佛教字典** *Fo kiao tseu tien* (*Bukkō jiden*), publié en 1895, nous permet d'aller plus loin. <sup>6)</sup> S'appuyant sur le **要覽** *Yao lan* <sup>7)</sup> et le **僧史略** *Seng che lio*, <sup>8)</sup> il montre que le titre

---

1) *T'eng-kouan* est le grand commentateur de l'*Avatamsakasūtra* (cf. Nanjio, *Catalogue*, nos 1589, 1590, et App. III, n° 37; et S. Lévi, *Notes chinoises sur l'Inde*, dans *B. E. F. E.-O.*, II, 248). Nanjio qui, à la col. 350, fait mourir *T'eng-kouan* en 806, indique plus vaguement 806—820 dans l'appendice III. La première date était sûrement fautive, car on a une inscription de *T'eng-kouan*, datée de 811, au ch. 1, f° 11, du **寶鐵齋金石跋尾** *Pao t'ie tchai kin che pa wei*; cf. également, au sujet de ce moine, le **廣清凉傳** *Kouang ts'ing leang tchouan*, ch. 下, ff. 4—5. On lit généralement son nom *T'ch'eng kouan*; le premier caractère a en effet les deux prononciations. Mais son nom est connu des Tibétains sous la forme *Theñ-kvan*, avec une traduction *Dri-med-gzigs* qui équivaldrait à un sanscrit *Vimaladrṣṭi*; tel est bien en effet le sens du nom chinois (cf. Sarat Chandra Das, *A Tibetan-english Dictionary*, p. 537). C'est cette transcription tibétaine qui m'a décidé à écrire *T'eng-kouan*.

2) *Fo tsou t'ong ki*, ch. 41, dans *T'ripitaka de Tōkyō*, 致, IX, 84 r°.

3) *Ibid.*, ch. 42, même édition, f° 86 v°.

4) *Ibid.*, ch. 43, même édition, f° 96 r°.

5) Cf. Nanjio, *Catalogue*, App. II, n° 166.

6) Le titre de « maître du royaume » y est l'objet d'une notice sous le mot **國** *kouo*.

7) Il s'agit du **釋氏要覽** *Che che yao lan*, ouvrage en 3 ch. publié sous les *Song* par **道誠** *Tao-tch'eng*. Il en subsiste des exemplaires au Japon, et une nouvelle édition doit être incorporée au *Supplément du Tripitaka de Kyōto*; mais elle n'a pas encore paru. Je n'ai jamais eu accès à l'ouvrage lui-même.

8) Le *Seng che lio* ou **大宋僧史畧** *Ta song seng che lio*, en 3 ch., est l'oeuvre de **贊寧** *Tsan-ning*. Sur *Tsan-ning*, mort en 1001, cf. Nanjio, *Catalogue*, App. III, n° 46, et *B. E. F. E.-O.*, IX, 242 (où j'avais raison de révoquer en doute l'attribution à *Tsan-ning* du **景祐天竺字源** *King yeou t'ien tchou tseu*

de *kouo-che*, «maître du royaume», apparut en Chine dès l'époque des *Ts'i* septentrionaux (550—577), qui le conférèrent à **法當** *Fa-tang*.

Ce titre était-il purement chinois, ou les Chinois l'ont-ils calqué sur un original hindou? La question peut se poser. En effet, les sources mentionnées par le *Fo kiao tseu tien* lui ont fourni l'indication suivante: «Dans les pays occidentaux, il y eut jadis un *nirgrānthaputra* <sup>1)</sup> qui avait étudié et pénétré les trois corbeilles et possédait les cinq sciences. <sup>2)</sup> Tout le royaume lui rendait hommage; il illustra ainsi cette appellation». <sup>3)</sup>

Je n'ai pas souvenir d'avoir encore rencontré le passage qui a servi ici aux sources du *Fo kiao tseu tien*, mais je crois pouvoir confirmer par quelques textes l'existence du titre de «maître du royaume» antérieurement aux *Ts'i* septentrionaux et en dehors de la Chine propre.

Le moine **僧祐** *Seng-yeou*<sup>4)</sup> avait composé vers l'an 500 un **薩婆多部相承傳** *Sa p'o to pou siang tch'eng tchouan* en 5 ch., histoire de la succession des patriarches selon l'école des Sarvāstivādin, ouvrage aujourd'hui perdu<sup>5)</sup>, mais dont *Seng-yeou*

---

*yan*; l'ouvrage est en réalité de **惟淨** *Wei-tsing*, sur lequel cf. le ch. 12 du **直齋書錄解題** *Tche tch'ai chou lou kiai t'i*; **廣清涼傳** *Kouang ts'ing leang tchouan*, ch. 中, f°. 3 v°.; Nanjio, *Catalogue*, App II, n°. 163, et Watters, *Essays on the Chinese language*, p. 63, où le nom est faussement écrit **相淨** *Siang-tsing*). Le *Seng che lio* doit également être réimprimé dans le *Supplément du Tripiṭaka de Kyōto*; je l'ai souvent manié dans une édition japonaise moderne, mais que je n'ai pas actuellement à ma disposition.

1) C'est-à-dire un Jaina.

2) Ce sont les cinq *vidyā* (*śabda*, etc) des textes hindous.

3) **西域昔有尼犍子學通三藏兼達五明舉國皈依乃彰斯號.**

4) Sur *Seng-yeou*, cf. Nanjio, *Catalogue*, App. II, n°. 6.

5) L'ouvrage est encore porté au ch. 33 du *Souei chou*; il ne s'est dont pas perdu avant les *T'ang*. Cf. aussi, sur cette liste, S. Lévi, *Aśvaghōṣa*, dans *J. A.*, juillet—août 1908, p. 93.

lui-même nous a conservé la table, extrêmement intéressante, au ch. 12 de son **出三藏記集** *Tch'ou san tsang ki tsi*<sup>1)</sup>. Toutefois, dans cette histoire des patriarches, *Seng-yeou* avait omis la biographie de **訶利跋摩** *Ho-li-pa-mo* (Harivarman), et pour combler cette lacune de son premier ouvrage, il inséra la biographie de ce patriarche au ch. 11 du *Tch'ou san tsang ki tsi*<sup>2)</sup>: c'est à cette circonstance que nous devons de la posséder encore. Harivarman, né 900 ans après le *nirvāṇa* du Buddha, était le fils d'un brahmane de l'Inde centrale; il s'éprit de la doctrine des Sarvāstivādin. Passant au Sud du Gange, il se rendit dans le Magadha; mais le roi de ce pays ne le goûtait pas et promit que, si quelqu'un pouvait battre Harivarman dans la discussion, il élèverait ce vainqueur à la dignité de « maître du royaume ». Le titre de « maître du royaume » existait donc dans l'ancien Magadha. Nous savons en outre, par la *Vie de Vasubandhu* écrite par Paramārtha, que le père de Vasubandhu et d'Asaṅga, un brahmane de la famille Kauçika, portait, dans son pays natal de Puruṣapura (Peishawer), le titre de « maître du royaume »<sup>3)</sup>. Et voilà le titre de « maître du royaume » attesté pour l'Inde du Nord-Ouest.

De l'Inde, ce titre ne paraît pas avoir passé seulement en Chine. En effet deux curieuses notices nous apprennent qu'en 382 le roi

1) Nanjio, *Catalogue*, n° 1476, date cet ouvrage de « environ 520 A. D. ». M. H. Maspero (qui écrit par inadvertance **起** *k'i* au lieu de **記** *ki* dans ce titre) a fait remarquer (*B. E. F. E.-O.*, X, 113—114) que *Seng-yeou* était mort dès 518, et a cru pouvoir déterminer que l'ouvrage avait été publié entre 506 et 512. En réalité, la question est plus compliquée qu'il ne l'a pensé, et méritera d'être étudiée en détail; il semble bien que *Seng-yeou* ait remanié son œuvre partiellement à diverses reprises.

2) Dans le *Tripitaka de Kyōto*, la liste des patriarches selon l'école des Sarvāstivādin se trouve dans le *t'ao* 27, fasc. 10, ff. 671—672, et la biographie de Harivarman, *ibid.*, ff. 662—663.

3) Cf. J. Takakusu, *The life of Vasu-bandhu, by Paramārtha* (A. D. 499—569), dans *T'oung Pao*, II, V, 272. M. Takakusu rend *kouo-che* par « court-priest », ce qui n'est, comme il le reconnaît lui-même, qu'un pis-aller.

de la «tribu antérieure» (前部) de 車師 *Kiu-che* (Tourfan)<sup>1)</sup>, appelé 彌第 *Mi-ti*, vint à la cour de Chine<sup>2)</sup>. C'est à cette venue que la Chine dut de connaître deux textes importants, un *Mahāprajñā-pāramitā* qui fut remis à 道安 *Tao-ngan*<sup>3)</sup>, et le 四阿舍暮抄解 *Sseu a han mou tch'ao kiai*, c'est-à-dire *Explications sur des extraits des āgama*, qui sont l'œuvre de Vasubhadra<sup>4)</sup>; le roi *Mi-ti* tenait ce dernier ouvrage d'un cramaṇa étranger appelé 因提麗先 *Yin-t'i-li-sien* (Indriyasena). Or, dans son ambassade, le roi *Mi-ti* avait amené avec lui son *kouo-che*, son «maître du royaume», le moine 鳩摩羅佛提 *Kieou-mo-lo-fo-t'i* ou 鳩摩羅跋提 *Kieou-mo-lo-pa-t'i* (Kumārabuddhi), et c'est Kumārabuddhi qui expliqua oralement l'ouvrage sur les *āgama* à 竺佛念 *Tchou*

1) La «tribu antérieure» de *Kiu-che* occupait toute la région de *Tourfan* au sud des *T'ien-chan*; le roi avait sa capitale à Yâr. La «tribu postérieure» (後部) de *Kiu-che* était au contraire au nord des *T'ien-chan*. Cf. par exemple Chavannes, *Les pays d'occident d'après le Heou han chou*, dans *T'oung Pao*, II, VIII, 210—211. Ce sont les tribus «antérieure» et «postérieure» de *Kiu-che* qu'il faut reconnaître dans les «royaumes d'avant et d'après» de la liste du *Tathāgataḡuhyasūtra* étudiée par M. S. Lévi dans *B. E. F. E.-O.*, V, 288—289. M. S. Lévi dit, sur la foi de Nanjio, que cette traduction date de 280; mais il y a dans Nanjio une inadvertance ou une faute d'impression: le *Tch'ou san tsang ki tsi* (éd. de *Kyōto*, XXVII, IX, 596 v°.) indique formellement 288.

2) Cf. *Tch'ou san tsang ki tsi*, ch. 8 et ch. 9 (*Tripitaka de Kyōto*, XXVII, X, 640 r°, 650 v°.).

3) Sur ce personnage, auteur du premier catalogue bouddhique dont l'existence soit certaine et dont nous ayons des extraits assez copieux, cf. H. Maspero, dans *B. E. F. E.-O.*, X, 115. M. Maspero fait mourir *Tao-ngan* en 380; c'est impossible, car *Tao-ngan* écrivait encore en 383 la préface de Nanjio n°. 1273 (cf. *Tripitaka de Kyōto*, XXVII, X, 657 r°.) et une notice sur Nanjio n°. 1279 (cf. *ibid.*, f°. 658 r° et v°.). Quant à son catalogue, essentiel pour l'histoire du bouddhisme chinois, il était intitulé 綜理衆經目錄 *Tsong li tchong king mou lou*, en 1 ch. M. Maspero n'a pu déterminer qu'approximativement (sous les *Ts'in* de la famille Fou, 351—395) la date de sa rédaction. On peut préciser davantage. En effet le *Tch'ou san tsang ki tsi* dit (éd. de *Kyōto*, XXVII, IX, 629) que le catalogue de *Tao-ngan* fut rédigé la 2<sup>e</sup> année 康寧 *k'ang-ning* des *Tsin*; ce *niên-hao* n'existe pas, mais le contexte même montre qu'il faut corriger en 寧康 *ning-k'ang*, et la 2<sup>e</sup> année *ning-k'ang* correspond à 374 A. D.; c'est dont là la date du premier catalogue certain du bouddhisme chinois.

4) Cet ouvrage subsiste encore; c'est le n°. 1381 de Nanjio.

*Fo-nien* et à 佛護 *Fo-hou*<sup>1)</sup>). Déjà attesté pour l'Inde et pour la Chine, le titre de «maître du royaume» exista donc également en Asie Centrale.

Je ne pousserai pas plus loin cette note pour le moment. Le sujet méritera d'être repris en une étude plus complète. Mon but pour l'instant a été seulement de montrer que le moine 'Phags-pa, en devenant «maître du royaume» sous les empereurs mongols, avait eu pendant bien des siècles des prédécesseurs.

---

1) Sur Kumārabuddhi, cf. Nanjio, *Catalogue*, App. II, n°. 53; sur *Tchou Fo-nien*, *ibid.*, n°. 58.

---